

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 18 Février 2019

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER, Gérard CLEMENT, Adjoints, Luc BERNARD, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Mme Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Mme Catherine DORMOY, Laurent LE GUEN, Chantal CLAUDEL, ENDERLIN Rémi, FRANCOIS Murielle, VEJUX Gabriel, PETREQUIN Vincent, CLEMENT Jean-Philippe, FAUCOGNEY Patrick, MARTIN Maurice - Conseillers.

Absent : Rachid DAGHMOUMI

Excusés: Chantal GRISIER, Yves GERMAIN, Jean-Luc PARIS, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER,

Procuration : Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA,
Yves GERMAIN à Maryse GIROD,
Jean-Luc PARIS à Monsieur le Maire;
Gilles LAZAR à Philippe BELMONT,
Mr Blaise-Samuel BECKER à Mme Sandrine PALEO,

* * * * *

Le Maire ouvre la séance à 18h00 et donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner parmi ses membres un secrétaire de séance (art.2121-15 du CGCT), Madame Martine PEQUIGNOT est nommée.

Fernand BURKHALTER soumet ensuite à approbation les comptes-rendus des deux dernières séances du conseil municipal. Le compte-rendu du 10 décembre 2018 est adopté à l'unanimité. Dans la mesure où celui du 7 janvier 2019 a été remis sur table, il est proposé de le soumettre pour approbation au prochain conseil municipal.

M. le Maire sollicite par ailleurs l'autorisation de l'assemblée délibérante afin que deux points supplémentaires soient inscrits à l'ordre du jour du présent conseil : la cession de biens immobiliers ainsi que l'adoption du nouveau plan de financement relatif à l'aménagement du parc urbaine plaine de la Lizaine.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'inscription de ces deux nouveaux points à l'ordre jour.

Rapport n°1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES FORETS

M. le Maire donne la parole à Martine PEQUIGNOT, Première Adjointe, pour présentation du Compte Administratif des différents budgets.

Catherine FORTES, Conseillère Municipale, rejoint l'Assemblée, il est 18h17.

« Le résultat consolidé, budget principal et budgets annexes, s'élève à **4 888 489.76 €** dont -346 696.40 € de restes à réaliser.

⇒ **Les dépenses réelles de fonctionnement**, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 7 623 304.66 € pour une prévision à hauteur de 8 045 000 €, soit un taux de réalisation de 94.75%.

Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de 92.72% Une attention toute particulière est portée à ce poste de dépenses qui représente comme en 2017, 30% des dépenses réelles de fonctionnement.

La volonté de réduire le poids des charges de personnel sur l'exercice se confirme avec des dépenses inférieures de 129 274.99 € par rapport à la prévision. Ce poste représente désormais 54.05 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres chapitres n'ont pas été exécutés pleinement. C'est le cas du chapitre 65 dont le pourcentage de réalisation est de 90.25 % par rapport à la prévision budgétaire. Le différentiel

s'explique par l'inscription de crédits au titre du FISAC qui n'ont pas été pleinement mobilisés ainsi que par la dissolution du SMAU qui nous a dispensés du règlement de notre cotisation.

Concernant le chapitre des charges financières, il reste également en terme de réalisation en deçà de la prévision initiale dans la mesure où la prévision de dépense a été légèrement surestimée pour anticiper une éventuelle revalorisation des taux d'intérêts.

Enfin, le chapitre 67 fait état d'un réalisé à hauteur de 55% de la prévision. Ce crédit prévoyait le versement d'une seconde bourse pour un étudiant en médecine.

- ⇒ **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 10 730 569.01€ pour une prévision de 10 196 788 € soit un taux de réalisation de 105.23 %.

Tous les chapitres de recettes ont été exécutés conformément à la prévision budgétaire, voire pour certains supérieurs au prévisionnel. C'est le cas notamment du chapitre produits des services qui enregistre une progression de 27 000 € de la redevance funéraire ainsi que le remboursement des charges facturées à la société Royal Canin (18 000 €).

Le chapitre Impôts et taxes enregistre une progression de 163 000 € qui s'explique par la perception de recettes complémentaires au titre des contributions directes (+53 000 €), de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+34 000 €) ainsi que des droits de mutation (+59 000 €).

Le chapitre « Dotations et participations » enregistre lui aussi des recettes supplémentaires à hauteur de + 125 000 € liées notamment à la perception pour la première année du FCTVA (+73000 €) au titre des dépenses de fonctionnement.

Les revenus des immeubles progressent de + 62 000 €. Ce chapitre enregistre les loyers de Royal Canin sur une année complète et les loyers Acier Plus du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018. Il est à noter que l'ensemble des logements sont loués.

Enfin, le chapitre des produits exceptionnels enregistre des produits de cession pour 102 000 €.

- ⇒ **Les recettes totales de fonctionnement** se montent à 10 938 199.88 €, les dépenses totales à 8 046 027.03 € soit un solde propre à l'exercice de 2 892 172.85 €.

- ⇒ **Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 2 969 821.71 €, dont 541 864.58€ ont été affectés au remboursement de la dette en capital, alors que nous avons prévu une enveloppe de 8 436 539 €. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est donc de 35.20 %.

Les restes à réaliser d'un montant de 1 381 013.90 € concernent des projets qui ont été engagés sur l'exercice mais qui n'ont pas été réalisés avant la fin d'année. Sont intégrés à titre d'exemple dans cette enveloppe : les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, le Faubourg de Belfort, le solde de l'opération champs de Foire ainsi que le programme de voirie.

- ⇒ **Les recettes réelles d'investissement** se montent à 3 586 387.49 € dont 2 417 613.23 € proviennent de l'excédent 2017.

Les recettes totales d'investissement se montent à 4 009 109.86 € contre des dépenses totales de 3 343 675.68 €. L'excédent d'investissement s'élève donc à + 665 434.18 €. Cumulé au déficit des restes à réaliser, -414 187.63 €, l'excédent de financement s'élève à + 251 246.55 €.

Il vous est proposé d'affecter le solde du résultat de clôture, soit 3 143 419.40 €, à la section d'investissement

Budget Bois :

- ⇒ **La section d'exploitation (fonctionnement)** fait apparaître un excédent de **+ 76 921.36 €** qui intègre les ventes de bois de l'année, l'entretien des parcelles et les frais de gardiennage.

- ⇒ **La section d'investissement** présente un déficit de **-17 449.40 €**. Les restes à réaliser d'un montant de **-9 479.78 €** correspondent à notre engagement au titre du programme annuel de travaux 2018. Le besoin de financement s'élève donc à **-26 929.18 €** qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Il vous sera proposé de reporter le solde soit **49 992.18 €** en section de fonctionnement. Cette somme sera reversée au budget principal sur l'exercice 2018.

Budget Eau :

- ⇒ **La section d'exploitation (fonctionnement)** dégage un résultat excédentaire de **+1 249 932.92 €** dont +1 159 826.85 € d'excédent antérieur reporté.
Les dépenses et recettes ont été réalisées globalement conformément à la prévision budgétaire. L'excédent intègre la prévision de dépense liée à la réalisation de la future usine de reminéralisation.
- ⇒ **La section d'investissement** présente également un excédent d'un montant de **+189 903.07 €**, grâce à un excédent de +117 534.80 € reporté de 2017. Au titre des dépenses figurent les travaux du Faubourg de Belfort ainsi que de l'impasse Bellevue.
Les restes à réaliser s'élèvent à - 4 317.45 €.
Au final, la section d'investissement présente un solde excédentaire de **+185 585.62 €**.
Il vous sera proposé de reporter les excédents des deux sections.

Budget Assainissement

- ⇒ **La section d'exploitation (fonctionnement)** dégage un résultat global excédentaire de **+286 128.70€** dont +257 812.26 € d'excédent antérieur reporté. Une provision de 25 000 € avait été inscrite pour pallier un éventuel risque financier lié à nos emprunts. Nous restons dans l'attente de facturation de Véolia concernant le pluvial (80 000 €) et le reversement de la prime d'épuration 2018 (40 000 €). Il est à noter que la facturation du bilan final d'élimination des ECP prévue sur 2018 interviendra sur l'exercice 2019 (environ 25 000€)
- ⇒ **La section d'investissement** présente un déficit d'un montant de **-107 857.52 €**. Figurent au titre des dépenses, essentiellement les travaux du Faubourg de Belfort ainsi que la réalisation du programme des ECP 2017 et 2018.
Les restes à réaliser sont excédentaires de **+81 288.46**.
Au total, la section d'investissement présente un besoin de financement de **-26 569.06 €**.
Le déficit d'investissement sera couvert par l'excédent de fonctionnement».

Fernand Burkhalter remercie Martine PEQUIGNOT pour la présentation réalisée et demande si l'Assemblée a des observations d'ordre général à formuler sur ces budgets ?

M. le Maire prend note qu'aucune observation n'a été formulée quant à la présentation de ces comptes administratifs et s'en satisfait. Il tient à saluer la présentation réalisée qui montre l'excellente santé financière de la Ville d'Héricourt dans l'ensemble de ses budgets.

Afin que l'Assemblée puisse procéder aux votes, M. le Maire quitte la salle des débats et Danièle BOURGON, Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable et doyenne de l'Assemblée, prend la présidence et appelle les Elus à voter les comptes administratifs qui leur ont été présentés.

Les votes sont les suivants :

- Budget Principal Héricourt : 4 voix contre (Opposition de Droite), 6 Abstentions (Front de Gauche et Républicain + JP CLEMENT)
- Budget Bois : 10 abstentions (Front de gauche et Républicain + Opposition de Droite + JP CLEMENT)
- Budget Eau : 5 voix contre (Front de Gauche et Républicain), 5 abstentions (Oppositions de Droite + JP CLEMENT)
- Budget Assainissement : 5 voix contre (Front de Gauche et Républicain), 5 abstentions (Opposition de Droite + JP CLEMENT)

Fernand BURKHALTER rejoint l'Assemblée et donne la parole à Gérard CLEMENT, Maire Délégué de Tavey, pour présentation des comptes de la commune historique.

Ismaël MOUMAN, Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, rejoint l'Assemblée ; Il est 18h28.

Gérard CLEMENT précise que pour Tavey il n'y a qu'un seul budget annexe.

- ⇒ « **Les dépenses réelles de fonctionnement**, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 156 362.33 € pour une prévision à hauteur de 167 245.60 €, soit un taux de réalisation de 94 %.

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel ont été contenues respectivement à hauteur de 92% et 96%. Les autres chapitres ont été réalisés conformément à la prévision budgétaire.

A noter une dépense de 18 500 € au chapitre 65 pour abonder le budget assainissement.

⇒ **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 234 669.50 € pour une prévision de 229 423.70 € soit un taux de réalisation de 102 %.

Tous les chapitres de recettes ont été réalisés conformément à la prévision. Le chapitre 70 enregistre une recette supplémentaire de 7 000 € liée à une vente de bois exceptionnelle.

Avec les excédents antérieurs reportés, les recettes totales de fonctionnement se montent à 368 125.95 €, les dépenses totales à 169 410.64 € soit un solde de 198 715.31 €.

⇒ **Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 107 219.73 €, dont 24 996.91 € ont été affectés au remboursement de la dette en capital, alors que nous avons prévu une enveloppe de 265 386.32 €. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est donc de 40 %.

Les restes à réaliser d'un montant de 79 302.15 € concernent des projets engagés mais non réalisés en fin d'année, soit un taux de réalisation des dépenses d'investissement qui s'élève à 70 % si on intègre ces restes à réaliser.

⇒ **Les recettes réelles d'investissement** se montent à 95 975.99 € dont 65 110.24 € proviennent de l'excédent 2017.

Les recettes totales d'investissement se montent à 110 584.30 € contre des dépenses totales de 173 889.97 €. Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 39 538.73 €, le déficit d'investissement de 63 305.67 € cumulé au déficit des restes à réaliser de 39 763.42 € font que le besoin de financement s'élève à - 103 069.09€. Celui-ci sera très largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 198 715.31 €.

Il vous est proposé d'affecter le solde du résultat de clôture, soit 95 646.22€, à la section d'investissement.

Budget Assainissement

⇒ **La section d'exploitation** (fonctionnement) dégage un résultat global excédentaire de **+ 28 604.61 €** dont 26 619.34 € d'excédent antérieur reporté.

Le chapitre 65 enregistre une dépense de 35 903.73 € due au paiement de 2 années de participation au fonctionnement de la station d'épuration d'Héricourt, suite à la mise à niveau des comptes avant le regroupement des 2 communes.

Le chapitre 74 fait état d'une recette de 18 500 € provenant du budget principal et permettant de faire face au paiement des 2 années de traitement.

⇒ **La section d'investissement** présente un déficit d'un montant de **-22 226.01 €**.

En dépenses, 3 474 € ont été mandatés au titre du schéma directeur. Au chapitre 16, le remboursement de l'emprunt s'élève à 104 097.12 € dont 100 000 € pour le remboursement de l'avance de trésorerie.

Les recettes enregistrent une subvention de l'Agence de l'eau pour 56 318 € et la perception de la DETR pour 22 403.71 €.

Le déficit d'investissement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

La présentation ne donnant lieu à aucune observation, M. le Maire laisse la parole à Martine PEQUIGNOT pour la présentation des résultats consolidés.

Martine PEQUIGNOT donne lecture des résultats de clôture de la commune nouvelle :

Budget principal :	+ 3 239 065.62 €
Budget Bois :	+ 49 992.18 €
Budget Eau :	+ 1 435 518.54 €
Budget Assainissement :	+ 265 938.24 €

Afin que l'Assemblée puisse procéder aux votes, M. le Maire d'Héricourt ainsi que M. le Maire Délégué de Tavey quittent la salle des débats et Danièle BOURGON, Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable et doyenne de l'Assemblée, prend la présidence et appelle les Elus à voter les comptes administratifs qui leur ont été présentés.

Les votes sont les suivants :

-Budget Principal Tavey: 4 voix contre (Opposition de Droite), 5 abstentions (Front de Gauche et Républicain)
-Budget Assainissement Tavey: 9 abstentions (Front de Gauche et Républicains + Opposition de Droite)

M. le Maire et M. le Maire Délégué de Tavey rejoignent l'Assemblée ; la parole est donnée à Martine PEQUIGNOT pour présentation des Comptes de Gestion du Percepteur.

Martine PEQUIGNOT précise que le trésorier nous a transmis les comptes de gestion des différents budgets pour Héricourt et Tavey. Cette dernière précise que les résultats des comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs et qu'il convient donc d'approuver ces documents.

Fernand BURKHALTER met au vote les comptes de gestion.

Le résultat des votes fait état de 9 abstentions (Opposition de Droite ; Front de Gauche et Républicains)

* * * * *

Rapport n°2 – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2018

M. le Maire donne la parole à Martine PEQUIGNOT qui présente les cessions et acquisitions opérées pour l'année 2018 comme le prévoit la loi du 8 février 1995, prise en application des dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique. Les Maires ont l'obligation de produire chaque année, à l'appui du Compte Administratif, un état récapitulatif des cessions acquisitions et échanges fonciers réalisés au cours de l'année précédente.

Le résultat des votes fait état de 10 abstentions (Opposition de Droite ; Front de Gauche et Républicains ; M. JP CLEMENT)

* * * * *

Rapport n°3 - PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Maire présente les orientations budgétaires 2019 qui doivent donner lieu à un débat, élément substantiel de la préparation budgétaire. Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Le Maire précise, par ailleurs, que chaque élu a été rendu destinataire d'une note synthétique qui sera annexée aux orientations budgétaires ainsi qu'au budget primitif 2019.

« La Loi de Finances 2019 s'inscrit dans la Loi de Programmation Pluriannuelle des Finances Publiques (2018-2022) qui fixe sur le quinquennat les objectifs à atteindre dans une logique de poursuite de réduction du déficit public. Le principe de réduction automatique des concours financiers de l'État aux collectivités locales appliqué sur la période 2014-2017 est bien entériné au profit, depuis 2018, d'une réévaluation à périmètre constant de ces mêmes concours financiers sous réserve d'une limitation de leurs dépenses de fonctionnement de **1,2%**, inflation comprise.

La reconduction de cette mesure incitative qui repose sur le comportement vertueux des collectivités locales, avec l'application d'un bonus-malus, ne concerne toujours que les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros, soit au total 322 collectivités concernées représentant près de 70 % de la dépense locale. Il n'en demeure pas moins que cette mesure a certainement vocation à s'étendre à toutes les collectivités dans un avenir proche.

DES DOTATIONS CONFORTEES POUR HERICOURT

Faisant figure d'exception en la matière, les dotations de l'État au profit d'Héricourt sont globalement restés stables depuis 2014 et ce malgré les mesures de restrictions budgétaires imposées.

La progression annoncée pour 2018 s'est confirmée avec l'attribution de **78 087 €** de dotations supplémentaires. La création de la commune nouvelle avec Tavey depuis le 1^{er} janvier 2019 nous apporte une garantie supplémentaire en stabilisant pendant les 3 prochaines années la Dotation Globale de Fonctionnement à la même hauteur que 2018.

140 000 € D'AIDES SUPPLEMENTAIRES DE L'ETAT

- majoration de la Dotation Forfaitaire perçue par les deux anciennes collectivités **5 %**, soit un gain potentiel de **92 000 €** pour 2019
- majoration de la DSU, une recette de 50 000 euros supplémentaires est prévue

La Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP) serviront comme à l'accoutumée de variable d'ajustement compensant ainsi les augmentations des concours financiers de l'État, et seront impactées à hauteur respectivement de **-1,7 %** et **14,7 %**.

Toutefois, la réforme des règles de calcul de la minoration permettra d'en minimiser les effets en rapportant cette minoration, non pas de manière uniforme, mais au prorata des recettes de fonctionnement de chaque bloc de collectivités percevant la recette.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) reste plafonné à **1 milliards** d'euros et la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) est, certes reconduite, mais ramenée à **570 millions €** contre **615 millions €** en 2018.

UNE INCERTITUDE DEMEURE SUR LE PLAN FISCAL La suppression progressive sur 3 ans de la taxe d'habitation, initiée en 2018 pour près de 80 % des français, n'a toujours pas trouvé de réponse quant au risque de mettre fin à l'autonomie fiscale des collectivités en la matière.

La Loi de Finances pour 2019 reconduit certes le principe de la compensation aux collectivités du manque à gagner mais l'incertitude pèse toujours sur les collectivités quant à la maîtrise de cette recette fiscale.

Le «chantier» de la réforme fiscale annoncé par le Gouvernement devrait conduire à l'adoption d'une Loi programmée à l'horizon de l'été 2019.

La revalorisation des bases de fiscalité est, depuis 2018, indexée sur l'inflation. Elle est calculée à partir du rapport d'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre n-1 et novembre n-2. Pour 2019, le coefficient de revalorisation s'établit à **2,17 %**.

Sur le plan budgétaire, les efforts entrepris pour gérer au mieux notre budget nous conduisent à réaliser un excédent de fonctionnement de **2 892 172.85 €**.

Une gestion rigoureuse nous a permis de limiter nos dépenses réelles à **94.75 %** des crédits ouverts. Les recettes réelles affichent quant à elles un taux de réalisation de **105.23 %**.

Cumulé à notre excédent d'investissement de **+ 665 434.18 €** et aux reports, le résultat global de clôture s'élève à **3 143 419.40 €** pour Héricourt, et à **+ 3 239 065.62 €** en y intégrant Tavey.

Cet excédent cumulé à l'autofinancement dégagé auxquelles s'ajoutent les ressources propres de la collectivité (FCTVA, amortissement..) nous permet d'aborder sereinement la préparation du budget 2019.

Au niveau de l'emprunt, Héricourt poursuit son programme de désendettement initié en 2014. La collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2018, ramenant ainsi son encours de dette au 1^{er} janvier 2019 sous la barre des 2 500 000 €, soit une diminution de 542 000 € (- 20 %). La reprise d'un emprunt réalisé par Tavey (180 000 €) apporte une légère correction à cet état.

1^{er} janvier 2014 : 7 695 000 € / 1^{er} janvier 2019 : 2 435 000 € = - 5 260 000 € / - 68%

La Ville d'Héricourt fait à ce titre figure de bon élève en s'inscrivant, bien que rien ne l'y contraigne, dans les orientations fixées par le Gouvernement de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de réduction de son endettement, ce qui permet de restaurer les marges d'action et d'envisager sereinement tous les grands projets d'investissement d'ores et déjà en prévision.

Dans ce contexte, les orientations pour 2019 ont été définies comme suit :

BAISSE DE LA FISCALITE COMMUNALE ET GEL DE LA FISCALITE GLOBALE

Le maintien de la pression fiscale a toujours été un enjeu pour la Ville, et ce, quand bien même la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé en 2015 et en 2017 de recourir à ce levier fiscal. Dans le même temps, l'évolution des taux intercommunaux n'a pas impacté la fiscalité locale cumulée qui est gelée depuis 2012.

En 2019, les taux sont maintenus à leur niveau de 2018 mais sont globalement en baisse depuis 2015.

CONFORTER LE POSITIONNEMENT D'HERICOURT DE VILLE DE + DE 10 000 HABITANTS

Le dernier recensement de la population fait état d'une progression de la population communale de **+ 11** habitants par rapport à l'année dernière et **175** par rapport à 2017 :

Population municipale	Population totale
-1 ^{er} janvier 2017 : 9 967 hbts	- 10 268 hbts
-1 ^{er} janvier 2018 : 10 131 hbts	- 10 407 hbts
-1 ^{er} janvier 2019 : 10 142 hbts	- 10 400 hbts

La création de la commune nouvelle avec Tavey nous conforte dans notre positionnement de Ville de plus de 10 000 habitants, avec une population totale de près de 11 000 habitants.

Néanmoins, nous entendons poursuivre nos efforts en favorisant la réalisation de nouvelles opérations privées ou publiques : Lotissement de Byans, La Craie 2, dynamisation de l'offre en centre-ville...

LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS COMMUNAUX : UNE PRIORITE FORTE

La revalorisation du pouvoir d'achat des agents communaux avait été conditionnée en 2018 aux bonnes nouvelles escomptées au titre des dotations de l'État. Les notifications étant effectives, notre engagement a été respecté.

A compter du 1^{er} juillet 2018, ont été attribués :

- + 26 € brut par mois pour les agents de catégorie C au titre de l'IFSE, soit 312 euros annuels
- +39 € brut par mois (982 € brut annuel) pour les agents de catégorie C et B au titre du CIA

Dès le 1^{er} mai 2018, la participation financière de la Ville à la mutuelle des agents a été revalorisée pour tenir compte de l'augmentation des cotisations de 1.3%, soit une compensation de 1 à 3 € mensuel en fonction de la composition de la famille.

Ces mesures seront maintenues et renforcées, à compter du 1^{er} janvier 2019, en portant l'enveloppe attribuée au titre du CIA à 1 200 € brut annuel et en l'étendant aux agents de catégorie A.

Au total, sur les exercices 2018 et 2019, la progression du pouvoir d'achat représente 1 512 euros bruts.

La dynamique de la Ville se poursuivra en 2019 par l'inscription à son programme de travaux de chantiers structurants :

⇒ **Poursuite de la requalification urbaine du Faubourg de Belfort**

Les travaux initiés en 2017 par la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement se poursuivront sur 2019 par la finalisation des travaux de requalification et d'aménagement de la voirie avec notamment la réfection complète de la voirie, éclairage public et création d'une piste cyclable. Pour rappel cet aménagement a fait l'objet d'une inscription budgétaire de 1 079 000€ avec un autofinancement estimé à **352 700 €**.

⇒ **Lancement des travaux du parc urbain**

Si l'année 2018 a été consacrée au choix du lauréat retenu dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à la réalisation des études préalables, l'année 2019 sera consacrée à la réalisation des travaux.

Ce projet, situé en cœur de Ville, entend faire de ce parc un lieu de détente et de loisirs dédié aux familles et intégrera une piste cyclable financée par la Communauté de Communes.

Le coût de ces travaux est estimé à **850 000 € HT** avec un autofinancement prévisionnel de **212 500 €**, dont 85 000 € pour la nouvelle passerelle Bourangle. La piste cyclable prise en charge par la CCPH est évaluée à 187 880 €.

⇒ **Lancement des travaux de requalification du Parvis de la Tour du Château et de ses abords**

En 2018, à l'initiative de la Ville une concertation a été engagée avec la DRAC, l'association Histoire et Patrimoine et l'Ecole Saint Joseph afin d'échanger sur le projet d'aménagement de ce secteur. Le démarrage effectif des travaux, prévu sur 2019, sera fonction des contraintes liées à l'enfouissement préalable des réseaux existants ainsi qu'à la réalisation préalable des fouilles.

Le coût estimatif du projet s'élève à **1 200 000 €** avec un autofinancement prévisionnel de **300 000 €**.

⇒ **Requalification urbaine et aménagement de la porte d'entrée ouest d'Héricourt/ Saint Valbert**

Autre porte d'entrée de la Ville, l'Avenue de Saint Valbert fera l'objet d'une opération de requalification urbaine. L'objectif étant d'assurer sur ce tronçon la sécurité des automobilistes et des piétons. Dans cette optique, la chaussée sera recalibrée, des ralentisseurs seront installés permettant ainsi de réduire la circulation sur ce secteur. Ce projet intégrera également la réalisation d'une piste cyclable, de chaque côté de la chaussée, sur les 825 m de linéaire du projet.

Le coût estimatif du projet s'élève à **830 000 €** avec un autofinancement prévisionnel de **166 000 €**.

⇒ **Réalisation d'un programme de voirie sans précédent** avec notamment la réfection de la rue de Gaulle, le rond-point de la Roseraie et de Tavey et d'une manière générale un programme globale de réfection de la voirie communale.

⇒ **Acquisitions foncières** permettant la réalisation de deux résidences seniors Age et Vie rue Bérégovoy

Les communes déléguées de Bussurel et Tavey ne seront pas en reste avec l'inscription pour Bussurel de la 4^{ème} tranche des travaux de la Grande Rue (230 000 € HT). Concernant Tavey, est prévu l'aménagement du rond-point (20 000 € HT), la reprise de la rue de Charbonnière (15 000 € HT) ainsi que la réfection du toit de la salle polyvalente (34 500 € HT).

⇒ *Le financement de ces investissements donnera lieu à l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui sera fonction de l'obtention des subventions sollicitées.*

QUATRE LIAISONS DOUCES REALISEES ET PROGRAMMEES EN 2018 ET 2019

- Les 4.3 km de la voie du Tram
- La réalisation en site propre de la piste cyclable double sens du Faubourg de Belfort
- La réalisation d'une piste cyclable dans chaque sens sur l'Avenue de Saint Valbert
- La réalisation de la liaison douce du parc urbain du centre-ville (lycée) au Moulin de Bourangle en direction de Montbéliard

Quatre grands chantiers d'avenir seront engagés à court et moyen terme par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt :

> Création, grâce à l'adhésion à Haute-Saône Numérique, dès 2019 du Nœud de Raccordement Optique d'Héricourt (juillet) pour amener la fibre très haut débit sur une grande partie du Pays d'Héricourt au plus tard en 2020.

> Préparation d'un versement de transport pour amorcer, en complément du train, la création d'un vrai service public des transports en direction de Belfort et de Montbéliard.

C'est également prioritairement la création d'une ligne de transport à la demande en direction de l'hôpital de Trévenans en septembre 2019.

> Lancement des travaux des GUINNOTTES 3 par la CCPH pour 1 200 000 € dès février 2019.

> Préparation de la grande zone d'activité économique de Luze dans le cadre du PLUI. Des contacts ont été pris pour l'acquisition des emprises foncières nécessaires, soit près de 30 hectares sur le massif Polliot Engel.

> Accompagnement et recherche d'investisseurs pour la création d'un multiplex (six salles) aux Guinnottes nécessitant un concours financier important de nos collectivités et en particulier de la Ville d'Héricourt, et inscription de la préparation des plates-formes et parking du complexe culturel et de loisir pour 1 500 000 € (contrat métropole- le faire avec la Région Bourgogne-Franche-Comté).

Pour ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ces deux budgets seront impactés par la réalisation de travaux de réseaux Avenue de Saint Valbert et rue des Sorbiers à hauteur de respectivement 810 000 € HT et 60 000 €.

Un crédit de 500 000 € HT sera inscrit sur le budget eau pour les études et travaux relatifs à la réalisation de la future usine de reminéralisation.

Le budget bois verra l'inscription d'un programme des travaux à hauteur de 13 970 € HT pour Héricourt, 9 620 € HT pour Bussurel, 6 804 HT pour Tavey, soit au total **30 394 € HT** ».

Sylvie DAVAL fait la déclaration suivante :

Discours du Front de Gauche et Républicain du 18 février 2019

« Par rapport aux orientations budgétaires, comme les années précédentes vous allez nous faire à nouveau la liste de réalisation telle que nous pourrions la trouver dans un catalogue de ce qui a été fait et ce qui va être fait, tant par la ville que par la ccph ,cette fois-ci vous avez oublié d'intégrer la liste des privés. Prenez acte, notamment ce que nous avons défendu pendant la campagne (3 ième gymnase..) mais on est loin du compte.

Mettre le doigt sur le fait que Construire des équipements ne fait pas un projet.

À rapprocher avec il suffit de reprendre votre discours lors des voeux à la population où l'humain, les conditions de vie de nos concitoyens étaient absents de vos propos de vos préoccupations, la preuve est que c'est M.Le préfet qui a été obligé de parler de l'arrivée de la nouvelle commune et de l'accueillir comme elle se doit.

Quelle considération pour les habitants de Tavey. et de féliciter les prestations proposées par les pom'pom girls et le cirque de l'Odyssée. Notamment dans l'époque compliquée que nous traversons (mobilisation des giletsjaunes) Même si l'arrivée de la fibre est évoquée, nous ne connaissons pas les conditions de connexion des particuliers, combien devront il déboursier, sur les transports, on en est qu'à des voeux pieux. Il manque toujours une volonté politique sur ce sujet même si sous notre pression il est obligé de faire des déclarations.

Sur le reste, notamment travaux, c'est le minimum que l'on doit attendre d'une municipalité. Ce n'est pas un budget où l'écologie est prise en compte ou au contraire, on continue de faire de la déforestation. Concernant le sport et la culture, les budgets sont stagnants voire en diminution si on le ramène au nombre de licenciés oud'usagers. Un grand nombre de familles sont exclus pour des raisons financières de l'accès au sport ou à la culture. La politique sur la santé ne peut pas se réduire à l'obtention d'une bourse qui ne fait en fait peu recette puisque qu'une seule étudiante y à adhérer. Rien sur la prévention des seniors, peu de choses dans le contrat local desanté qui vise à améliorer l'accès aux soins. Sur la sécurité, grande absente de vos préoccupations, vous vous contentez de l'accord que vous avez signé actant la fusion du commissariat avec Montbéliard, acceptant en même temps la baisse des moyens.

Est-il normal de devoir aller à Montbéliard pour porter plainte.

Enfin la vie des quartiers, de ses habitants n'est pas abordée. Ce DOB, même s'il comporte des éléments positifs est insuffisant et ne répond toujours pas aux défis que rencontre notre ville et ses habitants, qu'ils soient d'Héricourt , de Bussurel, de Tavey ou de Byans. C'est la raison pour laquelle, notre groupe s'abstiendra. »

Anne-Marie BOUCHÉ souhaiterait avoir des précisions sur les deux jeux interactifs qu'il est prévu d'installer sur le Parc Urbain présentés comme une première européenne. Pour rappel, cette dernière tient à préciser que l'opposition s'était positionnée en faveur de la réalisation de ce parc.

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur Mancassola de donner les explications techniques.

Sébastien Mancassola précise effectivement que deux jeux seront installés : un à destination des 4-12 ans et l'autre prévu pour les adolescents jusqu'à 18 ans ; l'idée étant de pouvoir se connecter depuis leurs téléphones portables. Il précise par ailleurs que la ville de Dijon s'est dotée de jeux connectés depuis peu.

Anne-Marie BOUCHÉ informe que ces jeux sont d'ores et déjà présents à Alfortville ainsi qu'à Nantes.

Monsieur le Maire s'en félicite puisque ces villes sont des villes amies et progressistes. Nous avons donc un niveau d'équipement de grandes villes !

Catherine DORMOY expose que c'est formidable d'être progressiste mais au final tout ce qu'elle voit c'est que les enfants progressent à reculons car ces systèmes de virtuel désociabilisent l'enfant. Cette dernière indique qu'elle ne saurait en être fière. Il faut continuer dans cette société où on est bien parti pour faire des enfants avec des têtes bien construites et des cerveaux bien pleins !

Monsieur le Maire rétorque qu'il faut vivre avec les outils de son temps.

Sébastien Mancassola précise que ces jeux existent déjà aux Pays-Bas et en Belgique depuis plus de 10 ans !

Rémy BANET demande si ces jeux sont waterproof ?

Sébastien Mancassola indique que là où ils seront installés, il n'y a pas de risque.

Monsieur le Maire donne la parole à Martine PEQUIGNOT.

Martine PEQUIGNOT répond à Sylvie DAVAL qu'elle est émerveillée car lorsqu'on est élu, on se doit d'être responsable. Or, dans sa déclaration on est dans la surenchère. La Ville d'Héricourt n'a pas à rougir de son budget culture, sport... Pourquoi pas la sécurité avec une police municipale ? Faire plus plus plus, mais avec quel argent ?

Monsieur le Maire revient sur l'intervention de Mme DAVAL en lui faisant remarquer que son groupe était opposé à la localisation de l'hôpital à Sevenans en rétorquant qu'il aurait moins de moyens, ce qui n'est pas vrai. Cet hôpital a tous les moyens et jouit d'une excellente réputation. Nous y avons travaillé !

Ensuite, nous avons travaillé à l'arrivée de la Gare LGV, c'était notre sensibilité politique. Maintenant, nous nous battons pour la liaison Héricourt/Sevenans. M. le Maire souhaite préciser que ce sont des réalisations qui ont été menées sous le quinquennat précédent.

Pour ce qui concerne la liaison Héricourt-Sevenans c'est encore en développement, la Région et le Département de la Haute-Saône sont à nos côtés mais Belfort traîne un peu les pieds. Nous y travaillons résolument.

Pour tout ce qui concerne les transports, on y travaille également. Vous avez été aussi contre le Pôle Métropolitain, or cette question est traitée à ce niveau. Le financement transport c'est 1 million d'euros et ça traîne un peu des pieds du côté de Montbéliard et Belfort. Nous avançons à notre rythme !

Les transports collectifs en direction de Belfort et Montbéliard seront réalisés au 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire précise que nous avons fait le transport à la demande et que c'est celui qui fonctionne le mieux de ce Département : 10 000 transports alors que le Département transporte 30 000 usagers sur l'ensemble des lignes haute-saônoise.

En matière culturelle, Monsieur le Maire souligne que le procès qui est fait est inadmissible, il frise le scandale ! Le concert de trompettes de la Cavalerie a réuni 47 élèves de 5 ou 6 ans avec 2 solistes de l'Opéra de Paris.

Aucune ville de plus de 10 000 habitants compte 26 professeurs de musique, une médiathèque de plus de 10 agents et un budget culturel de cette importance. Aucune autre ville ne peut être citée ! Un budget de 800 000 € de dépenses de personnel supporté indirectement par la Ville d'Héricourt.

C'est nous faire injure et faire injure aux équipes précédentes auxquelles vous apparteniez ; des efforts culturels ont été réalisés dans cette Ville.

Et aujourd'hui nous amenons l'Odyssée du Cirque. C'est aussi un vecteur important du développement culturel de notre territoire et bientôt le cinéma. Les premiers contacts ont été pris en en 2016. S'en est suivie la recherche des terrains puis l'acquisition. Aujourd'hui nous inscrivons ce dossier à la préparation des plateformes dans le contrat avec la Région Les dossiers sont parfois longs, il faut de la persévérance !

Ce procès en matière culturel est très largement risible. Et cela sans compter l'action du Centre Social où il y a un personnel dévoué en faveur du public le plus éloigné des animations globales. Il est à noter la présence de deux belles salles de musculation dans un quartier d'habitat, seules salles du Département dans un quartier d'habitat populaire : les salles de musculation et de remise en forme.

Il ajoute que nous sommes parfaitement tranquilles par rapport à l'orientation que nous poursuivons, fiers de l'équipement de notre Ville et de nos équipements. C'est la seule Ville en Haute Saône qui dispose de 3 gymnases.

Sylvie DAVAL rétorque qu'elle demande régulièrement des tableaux récapitulatifs de certaines dotations. Cette dernière souhaite préciser qu'elle n'est absolument pas contre la venue de l'Odyssée mais fait le vœu d'avoir des tableaux clairs concernant les différentes dépenses, notamment pour la Craie.

Mme DAVAL poursuit en faisant remarquer que le budget présenté n'apporte pas grand-chose de plus que le budget 2014 qu'elle a relu récemment, précise que M. Villaumé lorsqu'il était président n'a jamais rien fait pour les transports. Concernant les Gilets Jaunes, elle demande pourquoi il n'y a pas de Débat National et de cahier de doléances ?

Monsieur le Maire indique que la tenue d'un débat n'a pas été sollicitée et qu'il existe une pochette au secrétariat de la Mairie qui enregistre les doléances. Il précise par ailleurs que le programme municipal a été réalisé dans sa totalité à plus de 150% et comprend bien la jalousie de l'opposition.

Monsieur le Maire indique qu'il a bien compris que cette dernière était contre l'activité industrielle. Qu'on le veuille ou non c'est l'activité industrielle qui a apporté les ressources et qui permet la baisse des impôts que vous appréciez, et que les héricourtois apprécient.

Gérard CLEMENT fait remarquer qu'en France, les forêts augmentent de 67 km² tous les ans, et ceci en raison de l'arrêt des exploitations agricoles et aux haies qui repoussent en bordure de parcelles agricoles.

Monsieur le Maire confirme les propos de Monsieur Gérard CLEMENT et précise qu'un programme dans les Vosges Saônoises vise à rétablir les clairières.

Rémy BANET se veut progressivement écologiste ! Toutefois, il trouve que cette façon de penser est quand même frauduleuse. Etant entendu que le terme frauduleux, ne signifie pas que le Maire « tape dans la caisse ». Monsieur BANET ajoute qu'il se plaint que l'on fasse une zone industrielle dans un coteau plein sud où il y aurait possibilité de faire un magnifique lotissement à vocation écologique. Il déplore qu'à la place on y installe une zone industrielle et commerciale. Il précise que c'est un problème de lieu et ajoute même n'être pas contre l'industrie, puisqu'il faut de l'industrie, du transport. Cette zone aurait toutefois pu être mise ailleurs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BANET.

Les orientations budgétaires 2019 sont votées à la majorité compte tenu de 5 voix contre (Front de Gauche et Républicains) et 5 abstentions (Opposition de Droite + Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

* * * * *

RAPPORT N°4 : REQUALIFICATION URBAINE ET AMENAGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE OUEST D'HERICOURT AVENUE DE SAINT VALBERT- NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Sébastien MANCASSOLA expose que par délibération en date du 08 Octobre 2018, le Conseil Municipal a adopté le programme et le plan de financement des travaux de requalification de l'avenue de Saint Valbert, estimés à 436 000 €HT.

Une dernière rencontre avec le bureau d'étude chargé de ce dossier a permis de finaliser ce programme qui s'étend du giratoire du faubourg de Besançon à l'intersection de la rue de l'Ancien Couvent, soit 800 mètres de linéaire de voirie. Le projet a en outre fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 07 Février dernier.

Au final, il ressort que ce projet sera complété par la réalisation d'une piste cyclable destinée à favoriser les déplacements doux dans la traversée de la commune et sécuriser les usagers de la voie verte, portant le coût prévisionnel global du programme à 830 000 €HT. L'Etat est sollicité pour la partie aménagement à hauteur de 260 000 € (43%), la Région pour 224 000 € (37%), soit un autofinancement de 121 000 € (20%) pour la Ville d'Héricourt. Pour la piste cyclable, les sollicitations s'élèvent pour l'Etat à 79 500 € (35%), le Département à 37 500 € (17%), le FEDER ou l'AFIT à 63 000 € (28%), soit un autofinancement pour la Ville de 45 000 € (20%)

Préalablement à ces travaux d'aménagement proprement dits, il y a toutefois lieu de prévoir le remplacement d'un tronçon de conduite d'alimentation d'eau potable dans un objectif d'amélioration des rendements de production d'eau potable.

Il apparait en effet que le réseau gravitaire d'adduction d'eau potable (AEP) de l'avenue de Saint Valbert est classé comme prioritaire de par la vétusté de la conduite d'alimentation principale qui dessert les administrés et la défense incendie de cette rue.

La majorité de la rue est alimentée par un réseau de diamètre 80 vieillissant, dont l'installation supposée daterait des années 1940 à 1960. Cette section de canalisation se situe entre la rue Canel et la sortie d'agglomération (direction Vesoul), la qualité du matériau de fabrication de type fonte grise n'est pas fiable, ayant fait apparaître 10 fuites depuis 2013.

Des travaux de renouvellement de conduite ont déjà été réalisés entre 2002 (du carrefour rue Tassigny/faubourg de Besançon/faubourg de Montbéliard/avenue de Saint Valbert) jusqu'à la rue Aristide Briand, par l'installation d'une conduite de type fonte ductile de diamètre 200 mm.

Dans ce contexte, il est proposé de poursuivre le remplacement de la conduite gravitaire de distribution d'eau potable actuelle dans le prolongement des travaux antérieurs, de la rue Aristide Briand jusqu'à la rue du Couvent, soit une longueur de 450 ml.

La dimension de la canalisation sera de diamètre 150mm et de type fonte ductile.

L'augmentation du dimensionnement du tronçon remplacé permettra également de renforcer la défense incendie du secteur.

Les branchements de distribution d'eau potable de cette portion de rue seront alimentés par la nouvelle canalisation.

Les travaux seront donc entrepris dès la fin février pour permettre les travaux d'aménagement de surface et de requalification urbaine de l'avenue de Saint VALBERT.

Ces travaux seront entrepris en partenariat avec VEOLIA dans le cadre du contrat d'affermage.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 200 000 € HT avec une participation de l'Etat à hauteur de 60 000 € (30%) et l'Agence de l'Eau pour 100 000 € (50%), soit un autofinancement pour la Ville de 40 000 € (20%).

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°5 : ENTREE AU CAPITAL DE LA SEDIA

Martine PEQUIGNOT expose que les Sociétés d'aménagement SedD et SOCAD ont fusionné pour former SEDIA, un opérateur complet et reconnu, doté de la capacité de s'adapter à un contexte en évolution et aux besoins des collectivités, grâce à l'élargissement d'intervention et à la mutualisation des expertises.

A la suite, la société ayant travaillé, à la fois en interne et avec un appui d'experts externes, à son plan stratégique, elle a identifié un enjeu fort de conforter son identité pour réussir sa mutation face à un contexte durci (concurrence accrue, marchés tendus, raréfaction des financements publics). Elle doit prendre appui sur la maîtrise de son cœur de métier (aménagement, construction et gestion), sa capacité d'ensemblier sur des opérations complexes et ses compétences internes de bon niveau tout en accentuant les partenariats au service des territoires et en faisant évoluer le socle d'opérations publiques. Pour ce faire, elle combine une approche métiers avec une approche territoriale, par laquelle elle préserve le sens de l'intérêt général et prend en compte des développements potentiels, en particulier sur de nouveaux métiers.

Pour mener cette stratégie, ses actionnaires doivent lui donner les moyens financiers d'engager des opérations sur l'ensemble des territoires selon les axes de développement définis et d'assurer sa pérennité dans un contexte durci. Pour une société, cela passe par une augmentation de ses fonds propres, en particulier de son capital. Concernant SEDIA, le besoin de renforcement de ses capitaux propres est évalué à **5,8 Millions d'euros**.

Les actionnaires privés, dont la Caisse des Dépôts (16,25 % du capital actuel) et la Caisse d'Epargne (11,39 % du capital actuel) soutiennent ce projet et sont favorables pour leur part respective. La CCI de Haute-Saône va également accroître sa participation au capital SEDIA.

Les actionnaires publics sont appelés à se prononcer pour saisir cette opportunité de monter au capital de la société. Pour la Haute-Saône, en accord avec SEDIA, une concertation a été menée avec les collectivités qui étaient actionnaires historiques de la société, déjà présentes au capital de SOCAD, et également avec les EPCI, qui ont vu leurs compétences confortées par la loi NOTRe et sont des partenaires majeurs du Département. L'occasion se présente d'adapter l'héritage historique des prises de participation dans la société, pour l'adapter aux évolutions actuelles, en permettant aux EPCI volontaires de venir à son capital. A l'issue de rencontres qui se sont déroulées le 9 juillet et le 17 septembre 2018, la nécessité de conforter l'outil, dont l'expertise est intéressante par exemple sur des opérations complexes telles que les cœurs de ville ou les reconversions de sites, a été partagée.

Lors de son assemblée délibérante du 8 octobre 2018, le Département a décidé de prendre en charge la moitié de l'augmentation de capital de SEDIA, soit **350 000 €**, l'autre moitié étant répartie entre les autres collectivités hautes-saônoises.

Il est proposé que la Ville d'Héricourt prenne part à l'augmentation de capital de la SEM SEDIA à hauteur de 12 000 € sachant que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a d'ores et déjà délibéré le 31 janvier dernier, quant à une participation à hauteur de 35 000€.

Il s'agit d'inscriptions en investissement. A ce stade, elles portent sur l'autorisation de programme pour le montant total ; les paiements seront appelés par tranches à partir de 2019 et s'échelonnent sur 3 ans, jusqu'en 2021.

Sur la gouvernance de la société, compte-tenu du niveau de sa participation au capital SEDIA, le Département de la Haute-Saône est présent dans ses instances décisionnelles et stratégiques (conseil d'administration, comité stratégique et comité d'engagement). Les statuts de la société instaurent une assemblée spéciale, regroupant les collectivités dont la participation au capital est trop réduite pour avoir une représentation directe au conseil d'administration mais qui, de ce fait, peuvent désigner collectivement un représentant pour siéger au conseil d'administration avec possibilité d'une représentation à tour de rôle.

Le Département a demandé à SEDIA de créer un poste supplémentaire à son Conseil d'administration afin qu'y soient représentées les autres collectivités actionnaires de Haute-Saône ; le Président de la société s'est engagé à présenter cette demande à sa prochaine Assemblée générale extraordinaire, au printemps 2019, qui a compétence pour se prononcer.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 10 abstentions : (Front de Gauche et Républicains ; Opposition de Droite + Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

* * * * *

RAPPORT N°6 : PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2019 EN FORET COMMUNALE d'HERICOURT, BUSSUREL et de TAVEY

Fernand BURKHALTER expose que nous avons été rendus destinataire par l'Office National de Forêts du programme de travaux à engager dans les forêts communale d'Héricourt, Bussurel et Tavey pour 2019.

Patrick PAGLIA indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 13 970 € HT répartis entre des travaux sylvicoles, des travaux de maintenance ainsi que des travaux d'infrastructures.

Pierre-Yves SUTTER et Gérard CLEMENT présentent à leur tour le programme de travaux pour les forêts de Bussurel et Tavey qui consisteront en des travaux sylvicoles qui s'élèvent respectivement à 9 620 € HT et 6 804,80 € HT.

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°7 : CESSION DE TERRAIN RUE ARTHUR RIMBAUD A HERICOURT : REGULARISATION FONCIERE

Sébastien MANCASSOLA expose que la commune a été sollicitée par NEOLIA, propriétaire de 6 pavillons situés 1 à 11 rue Arthur Rimbaud à HERICOURT, en vue de procéder à une régularisation foncière. En effet, les garages attenants aux pavillons, sont en partie construits sur le domaine public communal. La superficie de terrain à céder à NEOLIA représente 70 m² et le prix de cession est fixé à 50 € le mètre carré soit un total de 3 500 €.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette cession aux conditions financières précitées sachant que tous les frais inhérents à la transaction seront à la charge de l'acquéreur. Cette partie de terrain n'étant plus, de fait, affectée à l'usage du public, il convient également de constater son déclassement du domaine public communal.

Laurent LEGUEN fait remarquer qu'il y a un problème sur le plan qui a été transmis quant aux limites des parcelles.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions : (Opposition de Droite + Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

* * * * *

RAPPORT N°8 : CESSION DE TERRAIN RUE DU VERT BOCAGE A BUSSUREL

Pierre-Yves SUTTER expose que la Ville a été saisi d'une demande de Monsieur Julien FAURE, concernant son intention d'acquérir la parcelle attenante à son habitation, rue du Vert Bocage à Bussurel.

Cette parcelle cadastrée 108B0 numéro 0918 est d'une superficie de 120 m².

Par mesure d'équité, nous avons proposé au propriétaire dont la parcelle est également attenante à ce bien, d'acquérir pour moitié ce terrain ; celui-ci, par courrier en date du 16/10/2018 a informé le Maire qu'il n'était pas intéressé.

Une cession au prix de 12.50 € le mètre carré, soit un montant total de 1 500 €, peut donc être envisagée à Monsieur Julien FAURE.

Il est à noter qu'une canalisation d'eau potable longe la parcelle ; elle sera donc grevée d'une servitude afin de permettre au concessionnaire de réseau d'intervenir en cas de problème sur le réseau.

Tous les frais inhérents à la transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N° 9 : CESSION DE TERRAIN A BATIR RUE MAURICE RAVEL

Sébastien MANCASSOLA expose que la commune d'HERICOURT est propriétaire d'une parcelle de terrain nue de toute occupation, cadastrée section AI numéro 1420 d'une superficie de 3 504 m² et située rue Maurice RAVEL.

Les époux BEDHIAF, demeurant actuellement 11 rue Diderot à Héricourt, ont fait part de leur souhait de se porter acquéreurs de 650 m² à prélever de cette parcelle afin d'y construire une maison individuelle.

La cession est proposée au prix de 65 € le mètre carré soit un montant total de 42 250 €.

Rémy BANET fait remarquer que la Ville avait souhaité conserver ce terrain pour de futurs équipements. Si la décision est prise de le morceler cela ne sera plus possible.

Monsieur le Maire précise que ce terrain avait été proposé à NEOLIA qui n'y avait pas donné suite. La proposition de céder ce terrain à la famille BEDHIAF fait suite à l'exercice de notre droit de préemption sur le terrain qu'il envisageait d'acquérir, et sur lequel nous allons positionner les maisons « Ages et Vie ».

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°10 : PREMPTION DE TERRAINS AVENUE PIERRE BEREGOVOY

Fernand BURKHALTER expose qu'il avait été envisagé dans un premier temps d'accueillir deux résidences AGES ET VIE sur le site de la Tuilerie.

Toutefois, les projets sur le secteur ne permettent plus de répondre aux attentes d'AGES ET VIE, en ce qui concerne la superficie de terrain nécessaire.

Début janvier 2019, la commune a été rendue destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant des parcelles situées avenue Pierre Bérégovoy et appartenant à la SCI SOFIANE.

Afin de permettre à AGES ET VIE la réalisation de deux résidences dédiées aux seniors, la Ville a décidé par arrêtés n° 013/2019 et n° 014/2019 du 15 janvier 2019 d'exercer son droit de préemption sur les parcelles AN 0512-0513-0517 et 0518 d'une superficie totale de **1 574 m²** au prix de **102 000 €**.

Ce rapport est purement informatif, il ne donne pas lieu à un vote
--

* * * * *

RAPPORT N°11 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- **Odyssée du Cirque**

Fernand BURKHALTER expose que depuis le 26 Novembre dernier, l'Odyssée du Cirque s'est installée provisoirement sur le territoire de la Commune d'Héricourt sur la zone des Guinnottes.

Cette dernière a du faire face à des dépenses importantes afin de réaliser les aménagements rendus nécessaires à l'exploitation de sa structure (raccordements électriques, adaptation du chauffage, abris de protection...). L'association compte 5 salariés permanents et rayonne sur l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt.

Outre la présentation d'évènements ponctuels, l'association organise des ateliers hebdomadaires et des actions d'apprentissage sur le travail en hauteur en particulier. Elle étudie par ailleurs la tenue de formations qualifiantes avec les services de la Région et de Jeunesse et Sport.

L'équipe se mobilise afin de trouver des sources de financement et sollicite à ce titre le soutien de la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Le Département de Haute-Saône devrait aussi soutenir la structure pour ses investissements.

A noter que suite à son déménagement, l'association ne bénéficie plus des subventions de fonctionnement auparavant attribuées par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort.

Afin que l'association soit en mesure de se recentrer sur ses activités, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

- **Terre-Fraternité : « Soutenons nos blessés »**

Fernand BURKHALTER expose que par courrier en date du 15 Janvier 2019, le délégué militaire départemental adjoint du Territoire de Belfort nous sollicite afin de soutenir les actions de l'association Terre-Fraternité. Le but de cette association est de recueillir des fonds pour aider les blessés de l'Armée de Terre ainsi que leurs familles. L'opération sera concrétisée par un concert donné par Jean-Claude BADER, interprète exclusif de Johnny Hallyday, à la Maison du Peuple de Belfort le Samedi 16 Mars 2019.

Au regard des liens qui nous unissent au 1^{er} RA, il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 200 €.

Sylvie DAVAL souhaite préciser en préambule qu'elle n'est absolument pas contre le projet de l'Odyssée du cirque. Son inquiétude est liée à ce qu'elle peut entendre et lire sur le sujet, à savoir que malgré les aides attribuées à l'association cette dernière serait encore en déficit sur les trois prochaines années. Elle indique craindre que cela soit un puits sans fond.

Monsieur le Maire répond que les aides se renforceront à l'avenir et qu'il est très surpris de ce dénigrement vis-à-vis de l'association.

Sylvie DAVAL lui fait remarquer qu'à titre personnel, elle est toujours très impliquée dans le domaine culturel.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette association s'autofinance à 90 %, ce qui est très rare pour un acteur culturel ! La Ville a de la chance de compter sur son territoire un acteur associatif privé, dévoué qui se finance à cette hauteur. L'ambition étant d'accueillir un centre de formation Régional soutenu par la Région. Votre dénigrement est inadmissible !

Rémy BANET souhaite interpellier le Maire sur un problème de calendrier. Ce dernier fait remarquer que dans un mois vont être votées les subventions aux associations. Si aujourd'hui, la subvention à l'Odyssée du cirque est votée, va-t-on à nouveau retrouver l'Odyssée du cirque dans la liste des associations qui ouvrent droit à une subvention annuelle? M. Banet poursuit son intervention en indiquant qu'il trouve absolument indécent la proposition de verser une subvention de 3 000 € à l'Odyssée du Cirque et de seulement 200 € aux blessés de guerre !

Anne-Marie BOUCHÉ pour sa part n'est absolument pas contre l'Odyssée du cirque mais se pose des questions quant aux subventions déjà attribuées : 3 000 € Ville, 3 000 € CCPH. Elle demande jusqu'à quand allons nous payer ? Il s'agit tout de même de l'argent du contribuable et estime à son tour que c'est un puits sans fond ! Mme BOUCHE tient à dire que cette association a de très grosses difficultés et qu'elle ne sait plus

comment s'en sortir. Contrairement à ce qui est dit, Belfort n'a pas chassé l'association. Le bail arrivait tout simplement à son terme. Cette dernière termine son intervention en précisant que Le Territoire de Belfort a été moins « con » qu'Héricourt.

Monsieur le Maire a le regret de constater que ce dénigrement est partagé et ne peut que constater que les groupes d'opposition sont contre le rayonnement de la Ville.

Anne-Marie BOUCHÉ répond que l'Odyssée du Cirque est présente partout, même au repas des personnes âgées !

Monsieur le Maire s'avoue être extrêmement déçu des positions prises par Mesdames DAVAL et BOUCHÉ.

Sylvie DAVAL réaffirme son inquiétude en précisant que si elle se pose cette question d'autres se la pose naturellement. Cette dernière demande à Monsieur le Maire d'arrêter de dire qu'elle est contre l'Odyssée. Précise qu'elle est inquiète car la Ville d'Héricourt finance régulièrement et se demande pourquoi l'Odyssée du Cirque est autant financée. Si elle se pose cette question, d'autres personnes se la posent. Mais elle n'est pas contre et tient à le préciser à nouveau. Elle s'inquiète simplement de la façon dont c'est fait.

Monsieur le Maire se dit attristé par la position d'élus progressistes.

Jean-Philippe CLEMENT considère pour sa part que si on est capable de donner 3 000 € au cirque, on peut faire de même pour les blessés de guerre.

Monsieur le Maire répond que le principe n'est pas d'aider les associations extérieures au Département. Il y a 500 communes en Haute-Saône, chacune peut faire un effort. Il ajoute toutefois qu'il serait prêt à aller jusqu'à 3000 € si les autres communes en faisait de même.

Les votes sont les suivants :

- Odyssée du Cirque : 4 voix contre (Opposition de Droite)
- Terre de Fraternité: Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°12 A : PERSONNEL TERRITORIAL

- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service social du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Saône

Le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1°, permet le recrutement d'agents contractuels dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé à l'Assemblée :

- ❖ de valider dans le cadre de l'accroissement temporaire des activités des Services Techniques, le recrutement de 5 agents contractuels à temps complet en qualité d'adjoint technique emploi de catégorie C pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2019 inclus ;
Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération des fonctionnaires.
- ❖ d'autoriser le Maire à effectuer les formalités de recrutement et à signer les contrats d'engagement.

Fernand BURKHALTER poursuit en expliquant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône a créé en janvier 2017 un service social du travail destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés. La Ville adhère à ce service depuis 2018.

La convention d'adhésion étant arrivée à échéance, il vous est demandé d'autoriser la signature de son renouvellement, sachant que le coût pour 2019 est évalué à environ 1 500€.

Madame PALEO s'interroge sur les postes concernés par ce type de recrutement et sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas d'embauche.

Monsieur le Maire indique que ces contrats sont proposés à des agents qui ne veulent pas forcément intégrer la Fonction Publique et qu'avec un recrutement sur 6 mois cela leur permet de percevoir des indemnités sur le reste de l'année.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions (Front de Gauche et Républicains)

* * * * *

RAPPORT N°12 B : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 101/2018 du 10 DECEMBRE 2018

Le Maire expose que le Conseil Municipal dans sa séance du 10 décembre 2018 a approuvé l'attribution d'un 14^{ème} mois plancher aux agents communaux par la revalorisation à hauteur de 1 200 € bruts annuel du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Par courrier du 28 décembre 2018, Monsieur le Préfet sollicite le retrait de la délibération précitée estimant notamment que le point soumis à approbation ne relevait pas de la compétence de l'Assemblée délibérante mais de celle du Maire.

Il est proposé de répondre à l'injonction de la Préfecture en retirant la délibération n°101/2018 concernée.

Anne Marie BOUCHÉ fait remarquer à M. le Maire qu'il s'est trompé et souhaiterait a minima qu'il le reconnaisse.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne s'est absolument pas trompé. Il estime que le pouvoir d'achat des agents municipaux n'a pas encore été suffisamment relevé au cours des 10 dernières années. La Ville d'Héricourt a les moyens de le faire, elle le fait et le fera encore. D'autres propositions seront faites au prochain budget en terme de revalorisation. Il s'agit d'une décision du Maire, le conseil municipal n'a pas compétence en la matière.

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°13 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MUSEE MINAL AVEC L'ASSOCIATION ARTS'HERICOURT

Patrick PAGLIA expose que dans le cadre des ses expositions, l'association ARTS'HERICOURT (ex Héricourt Montmartre) souhaite officialiser, par la signature d'une convention, le partenariat avec la Ville concernant l'utilisation du Musée Minal.

En contrepartie de la mise à disposition gratuite du Musée Minal, l'association ARTS' HERICOURT s'engagerait à organiser entre trois et cinq expositions par an, d'une durée de douze jours.

L'Association s'engage par ailleurs à faire figurer sur tous ses supports de communication le logo de la Ville d'Héricourt.

La convention proposée prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la dite convention avec l'association ARTS'HERICOURT.

Anne-Marie BOUCHÉ souhaite, pour une fois, féliciter Monsieur PAGLIA et se réjouit que les choses bougent.

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°14 : PROLONGATION DU DISPOSITIF DE VERSEMENT D'UNE BOURSE MUNICIPALE A DEUX ETUDIANTS EN MEDECINE

Alain PARCELLIER expose que dans le cadre du Plan d'Action Territorial de Santé, et de manière à lutter contre la désertification médicale, l'Assemblée Délibérante s'est prononcée par délibération du 5 décembre 2016 favorablement sur l'attribution d'une bourse municipale pour deux étudiants en médecine.

Cette politique volontariste a donné lieu à la signature d'une convention avec Madame Coline HOUBRE domiciliée 1 rue Saint Exupéry à Héricourt et étudiante au moment de la signature en 5^{ème} année de médecine.

Par la signature de cette convention, la Ville d'Héricourt s'est engagée à verser à Madame Coline HOUBRE une bourse de 600 € par mois sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2019. En contrepartie, l'intéressée s'est engagée à exercer sur Héricourt à la fin de son cursus sur une durée équivalente à celle pendant laquelle la bourse lui aura été versée.

La précédente convention arrivant prochainement à échéance, il est proposé de reconduire la bourse attribuée à Madame Coline HOUBRE à hauteur de 600 € mensuel jusqu'à la fin de ses études prévue en 2021.

Il est proposé d'autoriser le versement d'une bourse à Madame HOUBRE et d'en prévoir une seconde dans les mêmes conditions.

Sandrine PALEO indique être très contente qu'une jeune femme s'installe comme médecin sur la Ville d'Héricourt, mais trouve dommage qu'il n'y ait qu'une interne.

Alain PARCELLIER lui répond qu'il n'est pas évident de trouver des étudiants qui se projettent dans l'avenir en décidant de s'installer à Héricourt en tant que médecin généraliste lorsqu'ils sont en 3^{ème} année de médecine. Nous étions en contact avec une autre étudiante qui ne s'est pas décidée à franchir le pas.

Monsieur le Maire ajoute que bon nombre d'étudiants d'Héricourt ne souhaitent pas être aidés alors qu'ils pourraient bénéficier de 600 € de Bourse Municipale et 2 000€ de l'ARS en plus par mois, sans compter 1 000€ ou 1 500 € d'Internat. Cela fait des salaires en tant qu'étudiant de près de 4 000€ par mois. Madame HOUBRE sera la première à bénéficier d'un contrat d'engagement de Service Public de la part de l'ARS. Monsieur le Maire fait appel aux candidatures, il précise qu'il y a 3 bourses Municipales et 3 bourses d'Etat.

Anne-Marie BOUCHÉ ajoute qu'elle se félicite de cette démarche et demande pourquoi les étudiants ne veulent pas s'installer à Héricourt. Elle invite M. le Maire à se poser les bonnes questions.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il est heureux de saluer le dépôt du permis de construire de Monsieur MALGRAS pour l'extension de la maison de santé. Dans ce projet de 330 m², la Ville d'Héricourt s'est engagée à en acquérir 80 m² pour réaliser un plateau technique dédié à l'accueil des consultations avancées de l'Hôpital.

Rémy BANET souhaite avoir la définition du plateau technique.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'un local avec 3 bureaux présentant un hall commun d'accueil et qui a pour objectif d'accueillir des médecins spécialisés de l'hôpital (cardiologue, dermatologue, ophtalmologue..)

Rémy BANET répond qu'il ne faut pas communiquer de manière frauduleuse. Il ne s'agira en fait que de 3 bureaux pour une surface de 80m². Les concitoyens voient un équipement plus lourd.

Alain PARCELLIER et Monsieur le Maire lui répondent qu'il y aura beaucoup de médecins.

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°15 : FOURRIERE AUTOMOBILE : CHOIX DU DELEGATIAIRE DU SERVICE PUBLIC
DELEGUE

Le Maire expose que par délibération n°066/2018 en date du 08 Octobre 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le lancement de la procédure consistant à assurer la continuité du service public de fourrière automobile dont le contrat confié à la S.A.R.L. LUCCHINA depuis 2015 est arrivé à échéance. Une mise en concurrence a donc été effectuée et deux candidats ont manifesté leur intérêt à exécuter ce service, à savoir la S.A.R.L. LUCCHINA de SEVENANS (90) et la S.A. NEDEY de VOUEAUCOURT (25). Les deux offres des candidats sont conformes aux dispositions du Décret 96-476 du 23/05/1996 relatif à l'immobilisation, à la mise en fourrière et à la destruction des véhicules terrestres. La SARL LUCCHINA s'engage dans son offre contrairement à la SA NEDEY sur la prise en charge de tous types de véhicules ainsi que sur un délai d'intervention beaucoup plus rapide. En outre, la SARL LUCCHINA dispose d'une capacité de stockage plus importante que la SA NEDEY, 170 places contre 60 places. Les offres des candidats sont conformes à l'arrêté ministériel du 10/08/2017 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière automobile. Il est à noter toutefois que la SA NEDEY présente quelques tarifs inférieurs à ceux présentés par la SARL LUCCHINA. La réactivité de la société à procéder à l'enlèvement de tous types de véhicules dans des délais acceptables nous conduit à retenir l'offre de la SARL LUCCHINA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir avec la SARL LUCCHINA pour une durée de 5 ans.

Sylvie DAVAL précise qu'elle est contente de voir qu'il y a une fourrière. Elle fait remarquer que vers le Champ de Foire, il y a énormément de voitures ventouses. La dernière fois que le commissariat est intervenu, ils ont marqué les voitures des gens qui travaillent !

Monsieur le Maire lui indique que la procédure est simple. Il faut procéder à un signalement en Mairie, éventuellement y joindre des photos afin que les éléments soient transmis au commissariat de Police.

Le vote est unanime

* * * * *

RAPPORT N°16 : ADHESION AU DISPOSITIF DU SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECTTES
PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET (PAYFIP)

Martine PEQUIGNOT expose que la Ville d'Héricourt a adhéré en 2010 au dispositif d'encaissement des recettes publiques locales via le dispositif PAYFIP (ex TIPI) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

PAYFIP est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements par carte bancaire ou par prélèvement, sur le site de la collectivité ou directement à partir de la page de paiement de la DGFIP, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

La DGFIP prend en charge, à ce titre, tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Le tarif en vigueur au 22/08/2017 dans le secteur public local est de :

- pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération (0,50 % pour les CB hors zone Euro) ;

- pour les paiements de moins de 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Pour information, n'est concernée par ce dispositif que la facturation du Centre Social à hauteur d'une trentaine de factures par an.

La création de la commune nouvelle d'HERICOURT à compter du 1^{er} janvier 2019 nous conduit à nous engager sur un nouveau partenariat avec la DGFIP.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif PAYFIP

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions (Opposition de Droite + Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

* * * * *

RAPPORT N° 17 : DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la zone des Coquerilles, en prolongement de la ZAC des Guinnottes 2, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a fait parvenir aux services compétents de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône, une demande d'autorisation de défrichement de 1 426 m² portant sur les parcelles cadastrées C n° 27 (propriété commune d'HERICOURT) et AL n° 770, (propriété CCPH) soit :

- **1 326 m²** correspondant à la parcelle AL n° 770 à défricher en totalité
- **100 m²** à défricher sur la parcelle C n° 27 d'une superficie totale de 77 546 m²

Toutefois, la parcelle C n° 27 relève du régime forestier et afin de permettre à la CCPH d'obtenir l'autorisation de défrichement nécessaire à l'aménagement de la zone des Coquerilles, il convient que le Conseil Municipal :

- demande la distraction du régime forestier de la partie de la parcelle C n° 27 concernée par le défrichement soit 100 m² ;
- autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Sandrine PALEO fait part de son mécontentement en disant que même 100m², ça commence à bien faire, il faut arrêter de déforester un petit peu partout. Il n'y a aucune compensation ! Elle ajoute qu'on essaie en Franche-Comté de tout répertorier au sujet de la Flore et que sur ce secteur il y avait une flore extraordinaire et personne ne s'en est occupé. Elle accuse M. le Maire d'avoir procédé à de « magouilles » ! et indique qu'elle votera contre.

Monsieur le Maire rétorque qu'il n'y a eu aucune magouille !

Sandrine PALEO ajoute que là-haut, c'était un super coin et qu'il aurait été possible même d'en faire un superbe parc naturel.

Monsieur le Maire lui indique que ses propos sont déplacés et confirme qu'il n'y a aucune faune de présente. Il ajoute que des études ont été faites par ses services, études d'impacts, environnementales, toutes les procédures ont été effectuées. Seule restait une étude à réaliser qui concerne 100 m² sur 10ha. Il s'agit de défrichement qui concerne 4 arbres. Monsieur le Maire souhaite rappeler à Madame PALEO que la Commune fait beaucoup pour les milieux humides et qu'à ce titre elle vient d'acquérir une dizaine d'hectares à l'arrière du lycée subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau afin de protéger la faune remarquable de ce secteur, dont Madame PALEO ne lui a jamais parlé. Fernand BURKHALTER lui précise qu'il n'a jamais vu de flore remarquable. Par contre, dans le secteur précité, il y en a. Ce dernier poursuit en rappelant à Madame PALEO qu'au moment où Héricourt est retenue comme Territoire d'Industrie, et que le Ministre présent à cette réunion préparatoire à Paris a indiqué que toutes les formalités pour l'Industrie doivent être accélérées, on pinaille pour 100m² pour 100 000 m² à construire. C'est de la rigolade !

Le rapport est voté à la majorité compte tenu de 10 voix contre (Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain + JP CLEMENT)

* * * * *

RAPPORT N°18 : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Le rapport ne donne pas lieu à vote et ne fait pas l'objet d'observation.

* * * * *

RAPPORT N°19 : AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN PLAINE DE LA LIZAINE : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire expose que par délibération en date du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé le choix du cabinet de maîtrise d'œuvre chargé de la conduite du programme d'aménagement du parc urbain qui prendra place Plaine de la Lizaine.

Au cours de la même séance, le plan de financement de l'opération d'un coût prévisionnel de 850 000 €HT a été adopté, et autorisation m'a été donnée pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Entre temps, notre programme a pu s'inscrire dans le cadre du Contrat de Métropole 2018-2020 initié par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Par conséquent il convient d'établir un nouveau plan de financement sollicitant l'Etat à hauteur de 297 500 € (35%) et la Région pour 340 000 € (40%), soit un autofinancement pour la Ville de 212 500 € (25%).

Anne-Marie BOUCHÉ demande si la Ville a bien l'argent pour mener ce projet.

Monsieur le Maire lui indique que nous avons d'ores et déjà la notification de l'Etat. Pour la Région, le projet est inscrit au titre du contrat de métropole qui sera prochainement signé.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu d' 1abstention (Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

* * * * *

RAPPORT N°20 : CESSION DE BIENS IMMOBILIERS

Sébastien MANCASSOLA expose que par délibération en date du 16 juin 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement quant au principe de cession de biens issus du parc privé de la ville d'Héricourt et Monsieur le Maire a été autorisé à engager la procédure d'appel à candidatures comme suit :

- Lot n° 1 : ex-Amicale Laïque, rue Anatole France
- Lot n° 2 : immeuble situé 17-19-21 avenue Jean Jaurès

Le 26 février 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession du lot n° 1 à la SCI BCP WATTRE ; l'acte notarié est intervenu le 30 août 2018.

En ce qui concerne le lot n° 2, correspondant à l'immeuble abritant actuellement les bureaux de HMS-HSAP, Monsieur Jérémy GOEPP a fait parvenir une proposition portant sur une rénovation complète afin de créer 7 logements locatifs.

Le montant estimatif des travaux, communiqué par Monsieur GOEPP, s'élève à 290 000 € et sa proposition d'acquisition est de 15 000 €.

Aussi, compte tenu de l'important investissement financier à mobiliser pour réhabiliter ce patrimoine en mauvais état et situé en cœur de ville, il est proposé de bien vouloir accepter la proposition de Monsieur Jérémy GOEPP d'un montant de 15 000 € et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Rémy BANET demande si nous avons des logements vacants en suffisance.

Monsieur le Maire lui répond que tout le monde est logé et qu'il n'y en a pas de besoin sur Héricourt. La Ville d'Héricourt présente le taux de vacance le plus faible.

Le vote est unanime

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame PALEO :

« Au nom du groupe des élus « Front de Gauche », Gilles LAZAR a fait une demande de réservation de la salle du cadastre le 08 janvier pour le 19 février 2019 soit plus d'un mois à l'avance.

Il a reçu un mail des services municipaux le 21 janvier 2019, soit 14 jours plus tard disant textuellement ceci ...Bonjour Monsieur LAZAR,

Pour l'obtention d'une salle de réunion, il faudrait que sur votre demande soit mentionnée le nom du parti et non du groupe. Les salles ne sont pas louées aux groupes mais aux partis politiques.

Cordialement

Il a répondu deux jours plus tard par la même voie qu'il maintenait sa demande et ajoutait :

«En ces temps de grand débat national, où un simple particulier est susceptible d'organiser une discussion, je m'étonne qu'un groupe d'élus municipaux, reconnu comme tel et disposant d'un local au sein même de la mairie, ne puisse disposer ponctuellement d'une salle de réunion en vue d'échanger avec ses électeurs.

Monsieur le Maire n'a-t-il pas écrit : J'assumerai ma fonction de maire dans le respect, l'équité et la justice à l'égard de chaque héricourtoise, de chaque héricourtois, quelles que puissent être leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses » Discours du maire lors de l'installation du conseil municipal le 5 avril 1994

Gilles LAZAR vous prie donc de bien vouloir indiquer les textes sur lesquels s'appuie votre réponse »

Aujourd'hui, à la veille de la date à laquelle nous souhaitions réserver cette salle, il n'a toujours pas obtenu de réponse.

Au-delà, cette affaire amène à poser trois questions précises :

1 – pour éviter tout excès de pouvoir, y a-t-il un règlement d'attribution des salles de réunion de la mairie, et des autres (salle Wissang, Cavalerie...) ?

2 - Y a-t-il un calendrier des réservations de chaque salle consultable par un administré qui souhaite, préalablement à sa demande, s'informer des disponibilités ?

3 - Concrètement, au sein de la mairie, qui est chargé de répondre à une demande de salle ? Un agent ? De quel niveau hiérarchique ? Un élu délégué ? Le maire lui-même ? »

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une tendance au développement des réservations aux partis politiques y compris alors que les élections ne sont pas ouvertes. C'est bien ce qui est gênant. Dans cette affaire, plusieurs partis ont demandé la mise à disposition de salles municipales. Monsieur le Maire rappelle que la Campagne Municipale n'est pas ouverte et que d'ailleurs toute réunion publique organisée et portée à la connaissance du public, ce qui a été le cas pour 2 listes, est une infraction au règlement électoral. Il ajoute ne pas vouloir participer à cette infraction électorale. La campagne des municipales n'est pas ouverte, les comptes de campagne ne sont pas ouverts. Monsieur le Maire est surpris de voir déjà circuler des documents de campagne. Ils leur précisent que leurs listes sont déjà invalidées. Il les met en garde que le moindre recours d'un Héricourtois pourrait rendre leurs listes invalides aux deux oppositions.

Monsieur le Maire ne voudrait pas accompagner leur déchéance électorale. En dehors de ce cadre, aucune salle n'a jamais été refusée aux partis politiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt